



OIM CÔTE D'IVOIRE

STRATÉGIE PAYS

(2022-2025)

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Publié par : Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Il plateaux Vallon, Rue J 107, Lot 1616,
Abidjan, Côte d'Ivoire
Tél. : +225 22 52 82 00
Fax: +41 22 798 6150
Courriel: oiwabidjan@iom.int

Cette publication a été publiée sans avoir fait l'objet d'une édition officielle par l'OIM.

Cette publication a été publiée sans l'approbation de l'Unité de recherche de l'OIM (RES).

Photo de
couverture : Le secteur agricole en Côte d'Ivoire, qui emploie beaucoup de migrants, est menacé par l'urbanisation et le changement climatique. L'OIM promeut des solutions qui renforcent la cohésion sociale, permettent l'adaptation et assurent une sécurité alimentaire. © OIM Côte d'Ivoire 2023/Mohamed Aly DIABATÉ

Citation requise : Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2023. *OIM Côte d'Ivoire Stratégie pays (2022-2025)*. OIM, Abidjan.

ISBN 978-92-9268-733-5 (PDF)

© OIM 2023



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence [Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales \(CC BY-NC-ND 3.0 IGO\)](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode).*

Pour plus de détails, voir la section [Droit d'auteur et conditions d'utilisation](#).

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à publications@iom.int.

* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>



OIM CÔTE D'IVOIRE
STRATÉGIE PAYS
(2022-2025)

CONTENTS

AVANT PROPOS	II
À PROPOS DE L'OIM	1
CONTEXTE	2
SITUATION SOCIO-POLITIQUE	2
L'OIM EN CÔTE D'IVOIRE	3
PROFIL MIGRATOIRE	5
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : RÉPONSE HUMANITAIRE ET RÉSILIENCE	10
PRIORITÉ 1.1. APPUI À LA RÉPONSE AUX URGENCES ET PRÉVENTION DES RISQUES	11
PRIORITÉ 1.2. SOUTENIR LA STABILISATION COMMUNAUTAIRE ET LA CONSOLIDATION DE LA PAIX	12
PRIORITÉ 1.3. AMÉLIORER LA RÉSILIENCE ET LES CAPACITÉS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES COMMUNAUTÉS	13
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : MOBILITÉ	14
PRIORITÉ 2.1. ASSISTER ET PROTÉGER LES MIGRANTS DANS LES ZONES D'ORIGINE, DE TRANSIT ET DE DESTINATION	15
PRIORITÉ 2.2. SOUTENIR UNE GOUVERNANCE COOPÉRATIVE ET INTÉGRÉE DES FRONTIÈRES	16
PRIORITÉ 2.3. PROMOUVOIR LA MIGRATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE COMME FACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'INCLUSION SOCIALE DES TRAVAILLEURS MIGRANTS	17
OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : GOUVERNANCE	19
PRIORITÉ 3.1. SOUTENIR LA PRODUCTION ET L'UTILISATION DES DONNÉES FIABLES POUR LA FORMULATION DE POLITIQUES PUBLIQUES INFORMÉES	20
PRIORITÉ 3.2. RENFORCER LES POLITIQUES NATIONALES EN MATIÈRE DE MIGRATION FAVORISANT UNE MIGRATION SÛRE, RÉGULIÈRE, ORDONNÉE ET HUMAINE	21
THÉMATIQUES TRANSVERSALES	24
INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE ET PRISE EN CONSIDÉRATION DES SEXOSPÉCIFICITÉS	24
SENSIBILITÉ À L'ENVIRONNEMENT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	24
INTÉGRATION DE LA PROTECTION, DE LA PROGRAMMATION FONDÉE SUR LES DROITS ET DE LA SENSIBILITÉ AU CONFLIT	24
APPROCHES RÉGIONALES ET TRANSFRONTALIÈRES	25
PARTENARIATS ET COORDINATION	26
CADRE DES INDICATEURS	27

AVANT PROPOS

Chers lecteurs et lectrices,

L'année 2023 marque un tournant majeur pour la Côte d'Ivoire avec une complexification des dynamiques migratoires. La détérioration de la situation sécuritaire au Sahel commence à engendrer d'importants mouvements de populations vers les régions du nord du pays. Ces flux risquent de fragiliser la résilience de communautés déjà vulnérables et de compromettre les accomplissements de la Côte d'Ivoire en matière de développement durable. À l'échelle internationale, le premier semestre 2023 a également enregistré un record de personnes se déclarant de nationalité ivoirienne arrivant sur les côtes européennes, plaçant ainsi le pays en première position à l'échelle globale¹.

Ces mouvements significatifs de population sont le résultat de multiples facteurs, tels que les risques de conflit, les effets du changement climatique, les évolutions socio-économiques dans les pays d'origine, d'accueil et de transit ainsi que les politiques migratoires des États, qui exercent une influence conjuguée sur les dynamiques migratoires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Côte d'Ivoire. Dans ce contexte, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) reste le principal acteur international dans le domaine de la mobilité humaine, soutenant les migrants à travers le monde et développant des réponses efficaces aux enjeux évolutifs de la migration.

À l'aune des nouvelles tendances de la mobilité en Côte d'Ivoire, l'OIM a souhaité actualiser sa stratégie pays dont les maîtres-mots sont la résilience, la mobilité et la gouvernance. Cette stratégie, couvrant la période 2022-2025, vise à améliorer l'appui offert au gouvernement dans sa réponse aux besoins des migrants les plus vulnérables tout en renforçant l'appropriation de la gouvernance des migrations comme outil de développement. Dans la perspective de favoriser une migration sûre, régulière, ordonnée et humaine, l'approche de l'OIM s'articule autour de trois objectifs principaux, mutuellement complémentaires.

En premier lieu, l'OIM en Côte d'Ivoire soutiendra activement la résilience des populations, en amplifiant les actions du gouvernement dans les secteurs sociaux, notamment dans les domaines de l'accès aux services de base, de l'employabilité des jeunes et de la prévention des conflits. En lien avec le Programme Social du Gouvernement (PS Gouv2) et le programme Jeunesse (PJ Gouv 2023-2025), mais aussi conformément au Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD 2021-2025) et le plan pour la résilience du Nord-Est, l'Organisation capitalisera sur ses opérations en cours dans le Nord et son expertise globale en matière d'assistance et de protection des personnes vulnérables, mais également de cohésion sociale, de prévention de l'extrémisme violent et d'adaptation au changement climatique, pour augmenter les capacités collectives de réponse aux besoins émergents et contribuer à la résilience des communautés.

1 Selon les données [Displacement Tracking Matrix](#)

Deuxièmement, les enjeux liés à la gestion de la mobilité humaine continuent d'appeler à la mise en place d'initiatives agiles, novatrices et transfrontalières. Le lancement du mécanisme intégré pour la stabilité des frontières en Afrique de l'Ouest, dont l'OIM assurera le secrétariat conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et le Bureau des Nations Unies contre le terrorisme, devrait jouer un rôle catalyseur dans la coordination des interventions et la coopération régionale en matière de gestion des frontières.

Enfin, l'Organisation restera aux côtés du gouvernement dans ses efforts visant à renforcer la gouvernance des migrations en Côte d'Ivoire, important pays de transit, d'origine et de destination. Nos capacités de collecte et d'analyse de données seront mises à profit pour que la formulation de politiques publiques, d'accords bilatéraux et la prise de décision dans des environnements évolutifs soient facilitées. À cet égard, je souhaiterais saluer l'engagement du gouvernement ivoirien, à travers sa participation active au premier Forum d'Examen des Migrations Internationales à New York en 2022.

Ce document stratégique vise à guider les lecteurs au travers de l'offre d'appui technique et opérationnel de l'OIM au gouvernement ivoirien, en vue de relever les défis et tirer profit des opportunités offertes par la migration. Il a été pensé pour la Côte d'Ivoire à l'aune de la vision stratégique mondiale de l'OIM 2019-2023 et de la stratégie régionale de l'OIM pour l'Afrique occidentale et centrale 2020-2024. Il s'aligne également sur les engagements formulés dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ainsi que sur les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.



Bonne lecture !

David PREUX

Chef de Mission de l'OIM en Côte d'Ivoire

À PROPOS DE L'OIM

Fondée en 1951, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est la principale organisation intergouvernementale dans le domaine de la migration. Elle défend le principe selon lequel une migration humaine, digne, sûre et ordonnée profite tant aux migrants et qu'à la société.

La migration peut constituer une stratégie efficace tant pour le développement personnel des migrants et de leur famille, que pour le développement économique des pays d'origine grâce aux rapatriements de fonds, aux investissements, au commerce et à l'échange de connaissances, qui peuvent entraîner une croissance économique et une réduction du chômage. Dans les pays de destination, les migrants peuvent également avoir un impact positif à travers leur activité professionnelle dans des secteurs généralement en pénurie de main-d'œuvre. La présence de migrants accroît la consommation, l'activité économique et les contacts culturels tout au long de leur parcours migratoire. Cependant, la promesse d'une migration bien gérée, porteuse de dividendes économiques et sociales ne peut être considérée comme acquise. Les gouvernements sont confrontés à divers défis structurels et ponctuels qui menacent la sécurité, la stabilité et le développement économique, que la mobilité humaine peut contribuer à accroître. Pourtant, il existe des opportunités pour tirer profit de la migration en résolvant ces problématiques à travers des solutions inclusives, innovantes et holistiques.

L'Organisation intervient aux côtés des gouvernements pour soutenir les personnes en mobilité, notamment celles en situation de vulnérabilité. En apportant son aide aux migrants partout dans le monde, elle développe des réponses efficaces aux dynamiques migratoires en constante évolution.

L'action de l'OIM vise également à promouvoir la coopération internationale et transfrontalière sur les questions de la migration et à fournir une assistance humanitaire aux migrants dans le besoin, y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Aujourd'hui, l'OIM compte plus de 170 États membres, 400 bureaux et 14 000 employés, dont 90 % sont déployés sur le terrain. En Afrique occidentale et centrale, elle compte 20 bureaux nationaux et un bureau régional à Dakar. Grâce à cette large présence géographique et à un réseau de partenaires aux niveaux national, régional et continental, l'OIM met en œuvre des solutions locales aux enjeux globaux. Les programmes de l'OIM s'engagent à maintenir et renforcer des principes tels que la non-discrimination, la protection, l'égalité et le respect de la diversité et des droits humains.

SITUATION SOCIO-POLITIQUE

La Côte d'Ivoire est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure¹, classé 159/191 sur l'indice de développement humain du PNUD en 2021². Premier producteur mondial de cacao et de noix de cajou, le pays enregistre l'un des taux de croissance économique les plus soutenus d'Afrique subsaharienne depuis plus de dix ans. Le pays a réussi à contenir la pandémie de la COVID-19 et a renoué avec sa trajectoire de forte croissance dès 2021. Hub économique régional, le pays constitue également une terre d'accueil pour de nombreux ressortissants des pays de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'ailleurs. Le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et des biens, dont la Côte d'Ivoire est signataire, confère en effet aux citoyens des États membres le droit de séjour et d'établissement sur le territoire de tout État membre et favorise l'intégration régionale, l'activité économique, la mobilité intrarégionale ainsi que la migration.

La Côte d'Ivoire connaît une situation sociale et politique relativement stable depuis la tenue d'élections présidentielles en 2020 et législatives en 2021. Les différents acteurs se sont engagés à promouvoir la réconciliation nationale à l'issue d'un dialogue politique entre le gouvernement, les différentes formations politiques et les acteurs de la société civile. Des élections municipales et régionales prévues à l'automne 2023.

Le pays partage ses frontières avec le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée, le Liberia et le Mali. L'instabilité actuelle et les attaques terroristes récurrentes dans les pays voisins septentrionaux représentent une menace potentielle pour la stabilité au nord de la Côte d'Ivoire. En raison de la dégradation de la situation sécuritaire au Sahel, les régions du nord du pays enregistrent depuis février 2023 des flux de population sans précédent qui pourraient exacerber les fragilités préexistantes et mettre en péril la coexistence pacifique entre les différentes communautés. Cette situation présente le risque d'une fragilisation accélérée de la cohésion sociale et d'une dégradation rapide des conditions de vie des populations.

Le gouvernement a adopté le Plan national de développement de la Côte d'Ivoire pour 2021-2025³, qui capitalise sur les priorités de développement internationales et régionales, notamment les Objectifs de développement durable (ODD) et la Vision 2063 de l'Union africaine, ainsi que le Plan stratégique Côte d'Ivoire 2030 qui vise à "consolider la reprise et accélérer la marche vers l'émergence". Ce dernier repose sur six piliers: (i) la transformation en profondeur de l'économie; (ii) le renforcement du capital humain; (iii) le renforcement des opérateurs privés et du capital physique et privé; (iv) le renforcement du secteur social; (v) l'organisation du développement des régions et la promotion; (vi) la promotion de la transformation structurelle et culturelle de l'administration et de la gouvernance.

¹ Selon la classification de la Banque mondiale.

² Programme des Nations Unies pour le développement, Rapport sur le développement humain 2021-2022, 8 septembre 2022.

³ Plan National de Développement 2021-2025. Diagnostic Stratégique de la Côte d'Ivoire sur la Trajectoire de l'Émergence.

L'OIM EN CÔTE D'IVOIRE



Sangaré Fatoumata et son fils au sein de leur boutique de vêtements à San Pédro.
© OIM Côte d'Ivoire/Mohamed Aly DIABATÉ

La Côte d'Ivoire est devenue un État membre de l'OIM en 2000. Dès l'année suivante, l'OIM a ouvert son bureau pays à Abidjan. Deux sous-bureaux ont été ouverts à Korhogo et Bouna en 2023.

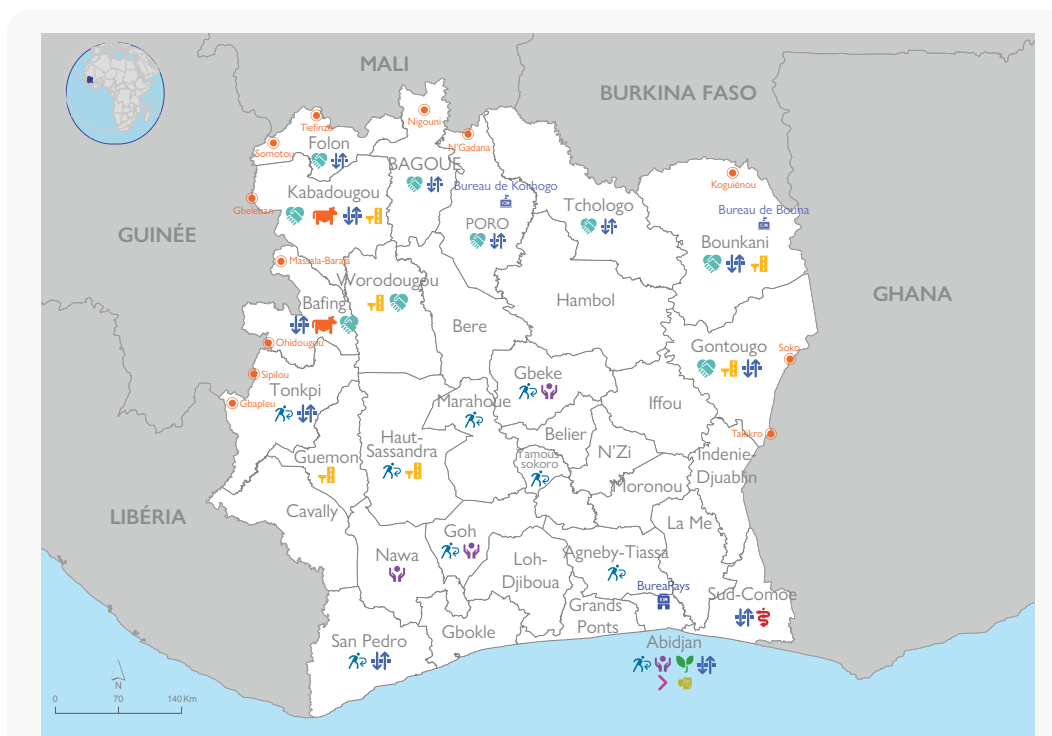
Au niveau national, le rôle de l'OIM a évolué au regard d'un contexte géopolitique en perpétuelle changement. Depuis sa création en 2001, la Mission a connu une diversification notable de son portefeuille de projets et étendu ses opérations sur la majorité du territoire. En 2023, l'OIM en Côte d'Ivoire emploie 95 personnes travaillant sur 20 projets actifs.

Le succès de l'OIM en Côte d'Ivoire est directement lié à l'étroite coopération établie avec le gouvernement, les ministères sectoriels, l'équipe pays des Nations Unies, les organisations de la société civile et d'autres partenaires techniques impliqués dans les questions migratoires.

L'OIM en Côte d'Ivoire soutient le gouvernement ivoirien dans le développement de leurs capacités techniques et opérationnelles pour une gestion sûre, humaine et ordonnée de la migration, notamment dans les zones frontalières. Au regard de cet objectif, l'OIM appuie les autorités nationales à travers différentes modalités, allant du développement de compétences, à la fourniture d'équipements et d'infrastructures, en passant par l'appui technique. L'Organisation soutient également l'engagement communautaire et la gouvernance locale afin que ses activités soient mises en œuvre à travers un processus inclusif et participatif. Cette approche vise à améliorer l'aptitude des communautés à résoudre les conflits et à rétablir les liens sociaux.

Les principaux domaines d'action de l'OIM en Côte d'Ivoire s'articulent autour du retour volontaire et de la réintégration des migrants ; de la lutte contre la traite des personnes ; de la migration de travail et de l'inclusion sociale des travailleurs migrants ; de la gestion intégrée des frontières ; de la cohésion sociale et de la résilience communautaire, de l'adaptation au changement climatique ; de la production de connaissances et de la réglementation des migrations.
















Figure 1 - Présence de l'OIM en Côte d'Ivoire - Activités sur le terrain



Source : Carte préparée par l'OIM à l'aide d'Arc-GIS, sur la base des limites territoriales indiquées par OCHA en 2018.

Note : Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Le tracé des frontières et le noms indiqués sur cette carte n'impliquent aucune approbation ou acceptation officielle de la part de l'OIM.

ACTIVITÉS DE L'OIM EN CÔTE D'IVOIRE

-  OIM Bureau pays
-  Autre Bureau
-  Poste de police des frontières
-  Limite régionale
-  Limite internationale
-  Retour, réintégration, assistance et protection
-  Lutte contre la traite des personnes
-  Gestion de la transhumance
-  Stabilisation communautaire et consolidation de la paix
-  Mobilité du travail et inclusion sociale
-  Migration, environnement et changement climatique
-  Politique publique
-  Gouvernance intégrée des frontières
-  Infrastructures de services sociaux de base
-  Santé

PROFIL MIGRATOIRE

Historiquement, pays de destination au sein de la région ouest-africaine, la Côte d'Ivoire a connu une évolution de ses tendances migratoires et est actuellement un pays d'origine, de transit et de destination pour les migrants. Depuis 2016, le pays a connu une augmentation de la migration sortante des citoyens ivoiriens via des routes migratoires à la fois irrégulières et régulières, en particulier vers des pays d'Afrique du Nord, tels que la Tunisie et le Maroc (pour lesquels les citoyens ivoiriens n'ont pas besoin de visa d'entrée).

La diaspora ivoirienne est composée d'environ 1,15 million d'individus ayant migré à travers le monde en 2020⁴. Elle constitue une ressource inexploitée qui pourrait être opportunément impliquée dans le développement socio-économique de leur pays d'origine. Selon la Banque mondiale⁵, les envois bruts de fonds des travailleurs de la Côte d'Ivoire décroît depuis plusieurs années et devraient encore diminuer au cours des prochaines années. C'est un fait unique par rapport aux autres pays de la région ouest-africaine. Au regard de leur poids limité dans le PIB (0,5 % en 2022), les transferts de fonds des migrants représentent une ressource financière encore modeste pour l'économie ivoirienne.

À cet égard, l'OIM en Côte d'Ivoire souligne son engagement à soutenir la production de données et de connaissances sur les profils, les aspirations et les besoins de la diaspora afin, entre autres, de développer les transferts de compétences, de connaissances et d'épargne de la diaspora ivoirienne. L'engagement d'un dialogue permanent avec la diaspora ivoirienne dans toute sa diversité constitue une approche féconde pour l'informer et l'impliquer pleinement dans les transferts de fonds, le renforcement du marché du travail national et le développement économique du pays.



Vanessa est rentrée du Maroc en février 2021. Avec son fils, elle a bénéficié d'une aide à la réintégration dans le cadre de l'initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants de Côte d'Ivoire, ce qui lui a permis d'ouvrir son restaurant dans la commune d'Abobo. © OIM Côte d'Ivoire/Mohamed Aly DIABATÉ

⁴ OECD (2022), *Panorama de l'émigration ivoirienne, Talents à l'étranger*. OECD Publishing, Paris.

⁵ Banque mondiale, *Envois de fonds des travailleurs et rémunérations des salariés, reçus (% du PIB) - Côte d'Ivoire*.

Au cours des dix dernières années, les tendances migratoires des Ivoiriens ont connu des évolutions notables. Historiquement, ces derniers avaient peu tendance à rejoindre l'Europe par les routes migratoires irrégulières. Cependant, depuis 2019, les Ivoiriens constituent l'une des premières nationalités recensées sur les côtes européennes⁶. Le nombre de migrants ivoiriens arrivés irrégulièrement en Europe a atteint un pic de janvier à mars 2023, avec plus de 5 123 arrivées en Italie, ce qui représente une augmentation de plus de 123 % comparée à la période de janvier à décembre 2021 (3 952 arrivées)⁷.

Entre janvier 2022 et juin 2023, l'OIM a organisé le retour de plus de 3 162 ressortissants ivoiriens (53 % hommes, 29 % femmes, 10 % garçons, 8 % filles), principalement depuis la Tunisie (34 %), le Maroc (31 %) et le Niger (21 %). Cela représente un changement dans les tendances migratoires par rapport aux années précédentes avec une diminution significative des retours depuis la Libye (19 % pour 2017-2020 et moins de 1 au cours de la période de 2022-2023).

Depuis 2017, le pourcentage de femmes rapatriées a augmenté de façon significative de 21 % à 37 % entre 2022-2023. Cette proportion est l'une des plus élevées de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, juste après le Nigeria, qui occupe la première place en termes de pourcentage de femmes assistées au retour volontaire.

Entre 2022 et 2023 le taux de bénéficiaires au départ d'Abidjan a nettement augmenté comparé à la période de 2017 à 2020 (75 % contre 66 %). Ceci pourrait s'expliquer en partie par le fait que l'aéroport international se situe dans la capitale économique et que près de la moitié des migrants entament leur voyage en avion. Daloa reste la deuxième ville de départ (6 %), alors que San-Pedro (4 % entre 2017-2020 et 1 % entre 2022-2023) ne fait plus partie du top 3 des villes de départ, remplacée par la ville de Man (4 %).

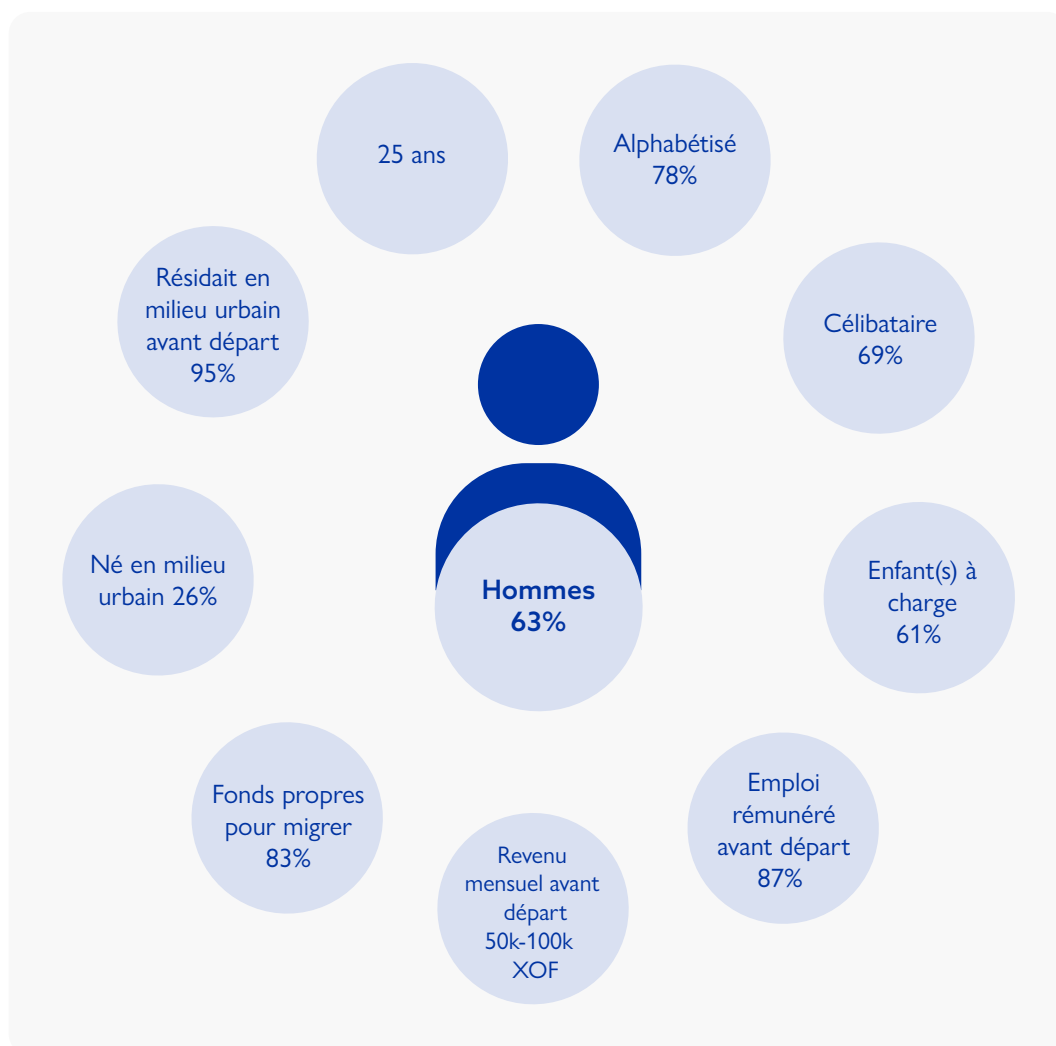
Les principaux motifs de départ restent inchangés depuis 2017. En effet, selon le dernier rapport de profilage (2022-2023), pour 94 % des migrants de retour qui ont emprunté la route de la Méditerranée centrale et occidentale, leur départ a été motivé par la recherche d'un travail et de meilleures opportunités économiques. En ce qui concerne les principales raisons du retour en Côte d'Ivoire, les causes les plus mentionnées sont le manque de moyens pour continuer à vivre dans le pays de destination (41 %), surtout pour les femmes, la discrimination (13 %) et les difficultés rencontrées pour poursuivre le voyage (12 %). Par rapport au dernier rapport de profilage (2017-2020), l'expulsion n'est plus la principale raison du retour.

Les destinations envisagées le plus couramment entre 2022 et 2023 restent le Maghreb (51 %; 35 % d'hommes, 80 % de femmes) et l'Europe (49 %; 65 % d'hommes, 20 % de femmes). Parmi les hommes, la majorité (65 %) a mentionné l'Europe comme destination finale, tandis que l'Afrique du Nord était la principale destination envisagée par les femmes (80 %). Depuis janvier 2022, les principaux pays de destination cités par les migrants de retour sont la Tunisie (35 %), le Maroc (21 %) et la France (20 %).

6 Source de données sur les arrivées vers l'Europe : <https://dtm.iom.int/europe/arrivals>.

7 Le rapport est disponible sur le lien suivant : <https://dtm.iom.int/reports/rapport-de-profilage-des-migrants-ivoiriens>.

Figure 2 - Profil du migrant ivoirien. Basé sur 2 120 entretiens réalisés par l'OIM entre janvier 2022 et juin 2023



Source : OIM Côte d'Ivoire, 2023.

Entre 2022 et 2023, le taux de migrants ivoiriens utilisant la voie aérienne au départ de la Côte d'Ivoire a presque doublé, passant de 28 % entre 2017 et 2020 à 56 % entre 2022 et 2023. La fermeture des frontières terrestres due à la pandémie de la COVID-19 de 2020 à 2022 a conduit les migrants à redéfinir leur itinéraire migratoire, utilisant de plus en plus la voie aérienne. Considéré comme un moyen de transport plus sécurisé, les femmes privilégient toujours davantage l'avion que les hommes (84 % des femmes contre 36 % des hommes) pour se rendre principalement et de manière régulière vers les pays du Maghreb, notamment la Tunisie (58 %) et le Maroc (39 %).

Le nombre de migrants ivoiriens empruntant la voie terrestre a baissé de 72 % en 2017-2020 à 44 % en 2022-2023. Les femmes sont très peu nombreuses à utiliser cet itinéraire pour leur voyage, car il est jugé dangereux et plus laborieux que le mode de voyage aérien. La description de l'itinéraire emprunté par les migrants ivoiriens identifie le Mali (84 %) comme premier itinéraire du voyage. Ensuite, empruntant un nouveau moyen de transport (ou à pied), ils rejoignent l'Algérie (73 %). Seulement 30 % des migrants ont franchi l'étape d'un troisième pays dans leur itinéraire, avec le Maroc, la Lybie, le Niger ou encore la Tunisie comme destination.

Entre 2022 et 2023, la moyenne d'âge des interviewés est de 25 ans; les femmes étant les plus représentées dans la tranche d'âge de 26-34 ans et les hommes dans la tranche d'âge 18-25 ans.

En termes d'éducation, 45 % des migrants rapportent avoir atteint le niveau d'étude secondaire. Les femmes ivoiriennes migrantes de retour ont en général un niveau d'éducation plus élevé (85 %) que celui des hommes (74 %).

Le temps de préparation entre le moment où la décision de migrer a été prise et le moment du départ est estimé de un à trois mois. Les frais engagés par la grande majorité de migrants de retour (94 %) au départ de la Côte d'Ivoire sont estimés à plus d'un million de FCFA. Dans 79 % des cas, les migrants déclarent avoir financé eux-mêmes leur voyage (83 % d'hommes et 72 % de femmes).

En outre, 85 % des migrants de retour (86 % d'hommes, 83 % de femmes) avaient un emploi avant de quitter la Côte d'Ivoire. Ces emplois concernaient le secteur informel dans la grande majorité (88 %). Les principaux secteurs d'activités dans lesquels exerçaient les migrants avant leur départ sont généralement socialement genrés. Les femmes travaillaient majoritairement dans le commerce (53 %), la couture ou la coiffure (21 %). Alors que les secteurs d'activité des hommes avant le départ incluaient le commerce (36 %), les Bâtiments et Travaux Publics (13 %), le transport (12 %) et l'agriculture (8 %).

Les victimes de traite représentent 4 % du nombre total de personnes assistées au retour volontaire en Côte d'Ivoire dont 135 personnes (79 % femmes et 21 % hommes), principalement rentrés des pays suivants: la Tunisie (87 %), le Maroc (6 %), et la Libye (2 %). Les mineurs non accompagnés représentent 2 % du nombre total de personnes assistées au retour volontaire en Côte d'Ivoire dont 70 mineurs (83 % garçons et 17 % filles) qui sont rentrés principalement dans les villes de Man (27 %), Daloa (21 %) et Abidjan (14 %).



Un groupe de migrants de retour, volontaires dans le cadre du projet Migrants as Messengers, a produit un spectacle de danse et de poésie sur leurs pacours. © OIM Côte d'Ivoire/Mohamed Aly DIABATÉ

Les mutations rapides que connaît la Côte d'Ivoire et les nouveaux défis qui apparaissent sur la scène migratoire régionale sont autant d'opportunités que l'OIM doit saisir pour adapter son action dans les années à venir.

DÉFIS

- Faible gouvernance nationale des migrations : politique migratoire nationale et politiques migratoires sectorielles faisant défaut, coordination interministérielle limitée
- Disponibilité insuffisante de données fiables, actualisées et comparables sur la migration
- Impact limité du rôle de coordination régionale de la CEDEAO et du dialogue interrégional
- Communication sur la migration irrégulière orientée sur les risques et méconnaissance des opportunités économiques existantes en Côte d'Ivoire
- Développement de la criminalité transnationale organisée au niveau sous-régional, y compris du trafic de migrants et de la traite de personnes
- Instabilité croissante et situation sécuritaire volatile dans la sous-région
- Changement climatique, dégradation des terres, recul de la biodiversité et essor de l'orpaillage illégal affectant les routes de transhumance, les moyens de subsistance et la résilience des communautés migrantes
- Engagement limité de la diaspora en Côte d'Ivoire et solde négatif des envois de fonds
- Faible reconnaissance des compétences des travailleurs étrangers et risque d'exploitation des travailleurs migrants

OPPORTUNITÉS

- Poursuivre l'accompagnement de la Côte d'Ivoire dans ses efforts de bonne gouvernance des migrations, illustrés notamment par ses engagements internationaux et l'élaboration d'une politique migratoire nationale
- Renforcer la collecte et l'analyse des données sur les différentes thématiques liées à la mobilité humaine en Côte d'Ivoire à travers des outils innovants
- Soutenir l'intégration régionale et la coopération transfrontalières en termes de gestion des frontières, de renforcement de la résilience des communautés frontalières, de lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants
- Sensibiliser les migrants sur les dangers potentiels de la migration irrégulière à travers des informations accessibles, fiables et actualisées
- Poursuivre l'accompagnement des autorités ivoiriennes dans le référencement et la prise en charge des victimes de traite et potentielles victimes de traite
- Renforcer la préparation des communautés aux urgences et aux crises
- Soutenir les capacités d'adaptation des communautés au changement climatique et développer des techniques de travail adaptées
- Accompagner les contributions sociales, économiques et financières de la diaspora ivoirienne en Côte d'Ivoire, ainsi que les échanges de compétences, de connaissances et d'expertise
- Renforcer l'acquisition et la valorisation de compétences des travailleurs migrants
- Encourager le développement du capital humain localement en informant les personnes susceptibles de migrer des opportunités socio-économiques locales

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : RÉPONSE HUMANITAIRE ET RÉSILIENCE

Priorité 1.1. Appui à la réponse aux urgences et prévention des risques

- Évaluer les besoins des populations migrantes dans les contextes d'urgence ;
- Appuyer l'accès aux services sociaux de base ;
- Lutter contre la traite des personnes en situation de crise ;
- Renforcer la préparation aux situations d'urgence et à la gestion des crises.

Priorité 1.2. Soutenir la stabilisation communautaire et la consolidation de la paix

- Renforcer la cohésion sociale ;
- Promouvoir la médiation et la résolution des conflits ;
- Appuyer l'inclusion des jeunes et le développement des opportunités socio-économiques ;
- Appuyer l'accès aux services sociaux de base.

Priorité 1.3. Améliorer la résilience et les capacités d'adaptation au changement climatique des communautés

- Promouvoir la gestion collective, durable et inclusive des ressources naturelles ;
- Favoriser le développement durable et promouvoir les solutions fondées sur la nature ;
- Appuyer l'adaptation au changement climatique et la dégradation environnementale des communautés.

L'OIM en Côte d'Ivoire s'engage à soutenir le gouvernement et les partenaires de la Côte d'Ivoire en fournissant une réponse rapide et adaptée aux contextes de crise. Dans la région nord du pays, l'OIM priorise la réponse aux besoins urgents de tous les migrants en garantissant l'accès aux droits, à la protection et aux services essentiels. Une attention particulière sera portée aux groupes vulnérables tels que les enfants non accompagnés, les jeunes, les femmes, les personnes porteuses de handicap et les personnes âgées. Dans le cadre de l'objectif stratégique 1 réponse humanitaire et résilience, l'action de l'OIM s'articulera autour de trois piliers prioritaires : 1) la réponse aux urgences et la prévention des risques, 2) l'appui à la stabilisation communautaire et à la consolidation de la paix et 3) le renforcement de la résilience des populations. L'objectif premier est de répondre aux besoins des populations impactées par les conflits et forcées de migrer en réponse aux effets du changement climatique et/ou de l'instabilité politique dans les pays voisins.

PRIORITÉ 1.1. APPUI À LA RÉPONSE AUX URGENCES ET PRÉVENTION DES RISQUES

À l'aune des besoins croissants d'assistance, des risques de protection et des vulnérabilités accrues des populations affectées dans le nord du pays, l'OIM soutiendra l'action du gouvernement en renforçant les mécanismes conjoints de réponse rapide et de prévention des crises. Les interventions de l'OIM se concentreront sur la protection et la satisfaction des besoins fondamentaux des personnes déplacées et des communautés d'accueil, tout en renforçant les capacités opérationnelles des autorités en matière de coordination et de réponse, en particulier au niveau local, en mobilisant toutes les parties prenantes concernées. Les évaluations multisectorielles réalisées en cas d'afflux de populations façonneront la réponse de l'OIM.

L'OIM en Côte d'Ivoire propose d'établir un consortium des parties prenantes pour assurer leur participation active et inclusive aux mécanismes de coordination nationaux et locaux, favorisant ainsi une mise en œuvre rapide et efficace de réponses sectorielles spécifiques au contexte et aux besoins.

Afin d'assurer une réponse efficace à tous les niveaux, l'OIM s'emploiera à renforcer la préparation des autorités face aux mouvements soudains de populations en dotant les institutions régionales idoines en connaissances, compétences et capacités nécessaires à l'anticipation, à la gestion et à l'atténuation des risques afférents. Ce soutien comprendra également le pré-positionnement d'articles non-alimentaires essentiels dans des zones clés afin d'accroître la capacité à répondre rapidement et efficacement aux besoins d'urgence à grande échelle dans le nord, en surmontant les difficultés d'approvisionnement. L'OIM distribuera des articles de sécurité et de dignité pour les femmes et les filles nouvellement arrivées.

Les services spécialisés de prise en charge et les premiers soins psychosociaux au bénéfice des survivantes de violences basées sur le genre et des autres groupes vulnérables seront mis à disposition par l'OIM. La diffusion d'informations relatives aux mécanismes de référencement et aux services d'assistance sera également assurée.

En cas d'afflux de populations, l'OIM développera diverses activités visant au renforcement de la gestion des sites de transit, de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, ainsi qu'à un logement décent.



Simulation de crise à Danané, organisée par l'OIM dans le cadre d'un projet sur le renforcement de cohésion sociale et sécurité frontalière. © OIM Côte d'Ivoire/Mohamed Aly DIABATÉ

PRIORITÉ 1.2. SOUTENIR LA STABILISATION COMMUNAUTAIRE ET LA CONSOLIDATION DE LA PAIX



© OIM Côte d'Ivoire/Mohamed Aly DIABATÉ

En accord avec le Programme Social du gouvernement ivoirien (PSGouv2), en particulier son premier axe visant à « lutter contre la fragilité dans les zones frontalières du Nord » et la Stratégie de Réconciliation et de Cohésion Sociale, l'OIM en Côte d'Ivoire soutient les efforts nationaux pour promouvoir la stabilité et consolider la paix dans les contextes les plus fragiles, en vue d'encourager le développement à long terme, d'assurer des solutions durables pour la paix et de prévenir l'extrémisme violent.

Dans cette perspective, l'Organisation promeut l'élaboration de stratégies contextuellement adaptées en encourageant la prise de décision fondée sur des données concrètes, grâce à l'utilisation d'outils de collecte et d'analyse des données migratoires de l'OIM, tels que l'outil de suivi de la transhumance (TTT) et l'Indice de Solution et Mobilité (SMI).

Dans un contexte caractérisé par des conflits récurrents liés à la gestion des ressources naturelles, l'OIM encourage une transhumance pacifique en instaurant des systèmes d'alerte précoce et en améliorant l'accès aux services agropastoraux le long des principaux axes de transhumance. Ces mécanismes seront utilisés aussi dans le cadre de la gestion du bétail des populations réfugiés.

Grâce à son approche flexible et sensible au contexte, le programme de stabilisation communautaire renforce la capacité des communautés à prévenir et à atténuer les tensions intercommunautaires tout en favorisant leur implication dans le développement local via un soutien aux processus de planification communautaire participatif.

Dans le cadre de son mandat, l'OIM accorde une attention particulière aux populations migrantes et à leur intégration dans les communautés locales. Afin de renforcer la résilience des populations hôtes et migrantes, et prévenir tout sentiment de marginalisation ou de stigmatisation, l'OIM en Côte d'Ivoire collabore avec le gouvernement et les communautés concernées pour améliorer l'accès aux services de base et pour diversifier les moyens de subsistance.

Cette approche permettra d'atténuer les risques, de réduire les vulnérabilités en cas de crise et de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

PRIORITÉ 1.3. AMÉLIORER LA RÉSILIENCE ET LES CAPACITÉS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES COMMUNAUTÉS

L'OIM en Côte d'Ivoire s'engage activement à développer une meilleure compréhension des interactions entre Migration, Environnement et Changement Climatique afin de contribuer au développement durable et aux stratégies d'adaptation aux changements environnementaux. L'intégration du développement durable constitue un pilier fondamental de cette stratégie, à travers des mesures concrètes visant à atténuer les risques de catastrophe et favoriser l'adaptation au changement climatique. À titre illustratif, l'OIM en Côte d'Ivoire a lancé une initiative innovante en janvier 2022 associant la protection des travailleurs migrants et les préoccupations environnementales. Le projet contribue à l'adaptation des techniques agricoles et à la valorisation du travail des migrants dans le secteur dynamique de l'agriculture urbaine et périurbaine.

Le nord de la Côte d'Ivoire se trouve au cœur d'une compétition croissante pour l'accès et l'usage des ressources naturelles entre populations autochtones et migrantes. Cette concurrence représente une menace réelle pour la cohésion sociale et un risque d'aggravation des vulnérabilités préexistantes. Cette situation est exacerbée par l'amenuisement des ressources en eau et en terres fertiles, par la variabilité du climat et par d'autres effets du changement climatique sur les moyens de subsistance, réduisant le rendement des exploitations agricoles. À ce jour, l'OIM en Côte d'Ivoire a déjà soutenu la création de six comités communautaires dédiés à la gestion participative et inclusive des ressources naturelles afin de limiter le risque de conflits communautaires. Cette initiative a contribué au développement d'alternatives économiques viables, renforçant ainsi la résilience des communautés face aux impacts concrets du changement climatique et à la dégradation environnementale.

Dans les années à venir, ces actions concertées visent à favoriser une meilleure préparation des communautés face aux effets du changement climatique et à renforcer leur capacité à s'adapter de manière proactive. En combinant une approche communautaire solide avec une implication ciblée des populations et travailleurs migrants, l'OIM aspire à créer un environnement résilient et à promouvoir une coexistence harmonieuse.



OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : MOBILITÉ

Priorité 2.1. Assister et protéger les migrants dans les zones d'origine, de transit et de destination

- Soutenir le retour volontaire et la réintégration ;
- Fournir une protection et une assistance aux migrants vulnérables ;
- Renforcer les capacités nationales de lutte contre la traite ;
- Informer et sensibiliser sur les opportunités de migration régulière ;
- Sensibiliser sur les risques de migration irrégulière et les opportunités socio-économiques locales.

Priorité 2.2. Soutenir une gouvernance coopérative et intégrée des frontières

- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs clés dans la gestion et contrôle des frontières ;
- Promouvoir l'engagement communautaire dans la gouvernance des frontières ;
- Appuyer la coordination intra et inter agences dans la gouvernance des frontières ;
- Promouvoir l'adoption d'un système de collecte et analyse des données migratoires aux postes de frontières ;
- Faciliter la coopération transfrontalière et régionale en matière de gouvernance des frontières.

Priorité 2.3. Promouvoir la migration de la main d'œuvre comme facteur du développement durable et l'inclusion sociale des travailleurs migrants

- Faciliter l'engagement des diasporas ;
- Renforcer les opportunités de migration de main-d'œuvre ;
- Protéger les droits des travailleurs migrants ;
- Promouvoir un recrutement éthique et équitable des travailleurs migrants ;
- Renforcement des capacités gouvernementales en matière de gestion des migrations de la main-d'œuvre.

Faciliter la migration par les voies régulières et la mobilité de façon ordonnée, sûre et responsable est crucial pour assurer la protection et l'autonomisation des migrants. Dans le cadre de l'objectif stratégique 2 mobilité, l'OIM en Côte d'Ivoire organisera sa réponse autour de trois domaines prioritaires : 1) la lutte contre la traite des êtres humains et la réponse aux besoins de retour et de réintégration, 2) la gestion intégrée des frontières et 3) la mobilité de la main-d'œuvre comme facteur de développement économique.



PRIORITÉ 2.1. ASSISTER ET PROTÉGER LES MIGRANTS DANS LES ZONES D'ORIGINE, DE TRANSIT ET DE DESTINATION

Les activités de protection et d'assistance aux migrants, de lutte contre la traite des personnes et le trafic des migrants, de soutien au retour et à la réintégration sont au cœur du mandat de l'OIM.

De janvier 2017 à juin 2023, plus de 13 300 migrants ivoiriens ont été accompagnés dans leur retour volontaire en Côte d'Ivoire. En étroite collaboration avec le gouvernement ivoirien, l'OIM permet aux migrants qui décident de rentrer et de se réintégrer dans leur pays d'origine de le faire de manière sûre, digne et durable, dans le plein respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme et du principe de non-refoulement.

À travers le Plan national de retour et de réintégration, adopté en 2017 et révisé en 2021, le gouvernement ivoirien a démontré son ambition dans ce domaine. L'OIM poursuivra sa collaboration avec les partenaires nationaux pour soutenir et faciliter la mise en œuvre de ce Plan.

Renforcer la capacité des partenaires locaux à codévelopper et superviser des projets de réintégration sera une priorité, de même que le renforcement des compétences opérationnelles et techniques des acteurs nationaux, locaux et de la société civile. L'OIM cherchera à promouvoir diverses solutions durables de réintégration pour les migrants de retour, en établissant des partenariats avec d'autres acteurs du développement, les initiatives nationales telles que celles mises en œuvre par l'agence emploi jeune, et le secteur privé.

L'OIM en Côte d'Ivoire fournit également une assistance et une protection ciblées aux victimes de traite des personnes, incluant les victimes ivoiriennes de retour dans le pays et les ressortissants étrangers victimes sur le territoire ivoirien.

L'Organisation travaille en étroite collaboration avec le Comité National de Lutte contre la Traite de Personnes (CNLTP) pour lutter contre ce phénomène à travers une approche holistique axées sur les partenariats, la prévention, la protection et les poursuites judiciaires.

Fort de son expertise dans l'assistance aux victimes de traite, l'OIM soutient les efforts gouvernementaux pour renforcer sa politique et son cadre opérationnel de lutte contre la traite. L'Organisation continuera à fournir une assistance technique et matérielle pour la mise en œuvre du Mécanisme National de Référence et les Procédures Opérationnelles Standard afin d'assurer la prise en charge, la protection et l'assistance aux victimes de traite. L'OIM veillera également à assurer la pérennité de l'assistance fournie aux victimes de traite.

En collaboration avec ses partenaires, elle soutient la mise en œuvre du plan d'action national 2022-2025 de lutte contre la traite des personnes. Dans cette optique, l'OIM souhaite renforcer la base de données sur les profils, besoins, intentions et intégration des migrants, en portant une attention particulière aux tendances spécifiques telles que la traite des enfants et le travail des enfants, conformément aux priorités de la Côte d'Ivoire.

Enfin, l'Organisation continuera à appuyer le CNLTP dans ses efforts de coordination nationale sur la traite des personnes avec d'autres acteurs gouvernementaux et de la société civile, et internationale avec des pays clés comme le Nigeria et la Tunisie en soutenant la finalisation de Mémoires d'Entente bilatéraux ou le suivi de plans d'actions conjoints sur la traite et le trafic illicite de personnes.

PRIORITÉ 2.2. SOUTENIR UNE GOUVERNANCE COOPÉRATIVE ET INTÉGRÉE DES FRONTIÈRES

Une gestion efficace des frontières repose sur un juste équilibre entre la facilitation de la circulation régulière des personnes et des biens et le contrôle des frontières afin d'identifier et de prévenir la criminalité et les menaces transfrontalières. Dans cette optique, l'OIM travaille avec une série d'agences frontalières, y compris l'immigration, les douanes, la police, la santé et d'autres agences connexes, afin de permettre une migration sûre et ordonnée sous toutes ses formes.

L'OIM en Côte d'Ivoire a pour objectif de renforcer le cadre stratégique, la législation, les systèmes opérationnels, les ressources humaines ainsi que les structures administratives et techniques. Ces éléments essentiels permettront au gouvernement ivoirien de mieux relever les divers défis de la gouvernance de l'immigration des frontières. Les interventions de l'OIM reposent sur les normes et meilleures pratiques internationales pour faciliter la mobilité tout en renforçant la sécurité, et pour combattre la criminalité transnationale liée à la migration.

Conformément aux priorités du gouvernement ivoirien, les activités de l'OIM contribuent à renforcer la présence et la capacité de l'État aux frontières et à améliorer la gouvernance des frontières. Cette approche s'inscrit dans la réalisation de la stratégie de l'Union africaine visant à améliorer la gouvernance des frontières, laquelle repose sur cinq piliers. Ces piliers fournissent aux États la possibilité de mettre en place diverses interventions à fort impact dans les zones frontalières:

- Développement des capacités pour la gouvernance des frontières ;
- Prévention des conflits, sécurisations des espaces frontaliers et transfrontaliers ;
- Mobilité, migration et facilitation du commerce ;
- Gestion coopérative des frontières ;
- Développements des zones frontalières et engagement communautaire.



PRIORITÉ 2.3. PROMOUVOIR LA MIGRATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE COMME FACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'INCLUSION SOCIALE DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

En soutien aux aspirations nationales, régionales et continentales visant à renforcer l'intégration socio-économique et à faciliter la libre circulation des individus, l'OIM en Côte d'Ivoire collabore avec le gouvernement pour encourager une migration régulière. Cela se réalise par la promotion de la migration régulière de main-d'œuvre, l'adoption de pratiques de recrutement éthiques pour les travailleurs migrants et l'amélioration de l'implication des diasporas. À titre d'exemple, l'OIM en Côte d'Ivoire travaille conjointement avec le gouvernement pour gérer efficacement la migration de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité. La production de connaissance sur l'exploitation et les abus associés aux pratiques de recrutement non éthiques en Côte d'Ivoire est essentielle et répond à la volonté croissante du gouvernement d'exercer un contrôle de ces pratiques.

L'OIM collaborera avec le gouvernement, le secteur privé et la société pour renforcer le dialogue public-privé, améliorant ainsi la protection des migrants tout au long du processus de recrutement et formalisant les pratiques pour le bien-être des travailleurs migrants et de leurs familles.

L'OIM recommande de soutenir les négociations pour établir des accords de travail bilatéraux, créant ainsi des opportunités d'emploi et mettant en place des programmes d'employabilité pour les travailleurs migrants sur le marché local. L'OIM favorisera également la mobilité des étudiants et facilitera l'intégration de cette main-d'œuvre qualifiée dans les pays d'accueil.

Avec 1,15 million d'Ivoiriens à l'étranger en 2022 et des envois de fonds négatifs, il est essentiel de cartographier les membres de la diaspora ivoirienne résidant dans certains pays clés pour comprendre leurs profils socio-économiques ainsi que leurs désirs et disponibilités à contribuer à leur pays d'origine par le biais du transfert de compétences et des investissements. L'OIM suggère d'appuyer le gouvernement dans le développement d'une stratégie d'engagement de la diaspora afin de promouvoir des investissements productifs dans le pays et de mettre en place des programmes de sensibilisation, de transfert de compétences et de connaissances entre la diaspora et la population locale, particulièrement dans des secteurs d'activité clés pour la Côte d'Ivoire.





Touré Siaka a bénéficié de l'assistance de l'OIM pour son projet de réintégration. Grâce à l'initiative conjointe UE-OIM, il a intégré une formation industrielle à Yopougon pour apprendre le métier de la maintenance mécanique. © OIM Côte d'Ivoire/Mohamed Aly DIABATÉ

L'objectif du programme de gouvernance de l'immigration et des frontières de l'OIM est de renforcer les capacités des parties nationales impliquées dans la thématique. Cela inclut les capacités de gestion des flux migratoires aux frontières, d'examen des documents de voyage (en particulier pour les agents de première ligne), ainsi que les capacités de détection des menaces à la sécurité aux frontières, y compris le trafic illicite de migrants et la traite des personnes. L'OIM offre une assistance technique pour améliorer la collecte, l'analyse de données sur les tendances régionales relatives à la fraude aux passeports et à l'identité dans le but de développer des actions concrètes, et encourage la coopération transfrontalière pour relever les défis de la gouvernance frontalière et de la lutte contre les activités illicites transfrontalières.

L'OIM apporte également un soutien technique à la gestion intégrée des frontières, visant à rationaliser les procédures douanières et d'immigration, à améliorer l'échange d'informations en temps réel et à réduire les temps d'attente. Ce soutien englobe l'amélioration des infrastructures via la construction et la rénovation des postes frontières stratégiques, ainsi que la fourniture d'équipements et de matériels pour un contrôle transfrontalier plus efficace. De plus, il comprend la gestion de la santé aux frontières et de la mobilité pour renforcer les capacités nationales face aux maladies épidémiques aux points d'entrée.

En parallèle, l'OIM encourage la facilitation du commerce transfrontalier et promeut l'accès à une identité juridique, un élément crucial pour des mouvements transfrontaliers sûrs, sécurisés et ordonnés. Dans toutes ces activités, l'OIM met l'accent sur l'implication des communautés transfrontalières dans la gouvernance des frontières, en lien avec les autorités et les forces de défense et de sécurité.

Consciente des nouveaux défis migratoires aux niveaux national, régional et international sur la paix, la stabilité et sécurité, la santé, la croissance économique, l'OIM propose à travers ce programme des solutions efficaces pour contribuer à la bonne gouvernance des frontières, l'atteinte des objectifs de développement durable et du pacte mondial sur les migrations.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : GOUVERNANCE

Priorité 3.1. Soutenir la production et l'utilisation des données fiables pour la formulation de politiques publiques informées

- Renforcer les connaissances disponibles sur les différentes dimensions de la migration ;
- Actualiser le profil migratoire de la Côte d'Ivoire ;
- Assurer le suivi des mouvements des populations migrantes, depuis, en et vers la Côte d'Ivoire ;
- Collecter et analyser des données fiables, actualisées et comparables sur la stabilité, la transhumance et la migration de la main-d'œuvre.

Priorité 3.2. Renforcer les politiques nationales en matière de migration favorisant une migration sûre, régulière, ordonnée et humaine

- Appuyer la gouvernance migratoire nationale ;
- Soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre du Pacte Mondial sur les Migrations ;
- Promouvoir l'inclusion du nexus migration, environnement, changement climatique dans les politiques publiques.



Cérémonie de lancement du projet ENACTE pour la lutte contre le travail des enfants. Le projet conjoint est mis en œuvre par le Comité National de Surveillance et présidé par la Première Dame Dominique Ouattara, l'OIM, l'UNICEF et la OIT. © OIM Côte d'Ivoire/Mohamed Aly DIABATÉ

PRIORITÉ 3.1. SOUTENIR LA PRODUCTION ET L'UTILISATION DES DONNÉES FIABLES POUR LA FORMULATION DE POLITIQUES PUBLIQUES INFORMÉES

Conformément à la Stratégie de l'OIM en matière de données sur la migration 2020-2025, l'OIM en Côte d'Ivoire priorisera l'utilisation de données et de statistiques, ainsi que la production et la gestion de connaissances sur les dynamiques migratoires. Elle s'engage à renforcer son portfolio d'études et de recherches en améliorant et en investissant dans la collecte, l'analyse et la diffusion de données précises, fiables et comparables, ventilées par sexe, âge et statut migratoire. L'OIM soutiendra le gouvernement afin que les données puissent guider l'élaboration de politiques cohérentes, adaptées et factuelles tout en permettant un suivi et une évaluation efficaces de la mise en œuvre des politiques et programmes migratoires nationaux. Le développement de politiques efficaces nécessite en effet des données fiables et disponibles, comme en témoigne la cible 17.18 des Objectifs du développement durable qui vise que « des données de qualité et actualisées soient ventilées selon un certain nombre de caractéristiques, notamment le statut migratoire, afin de protéger les migrants et les autres personnes en situation de vulnérabilité ». Le premier objectif du Pacte mondial sur les migrations exhorte également les États à « collecter et utiliser des données exactes et désagrégées comme base d'élaboration de politiques fondées sur des preuves ». Par exemple, l'OIM en Côte d'Ivoire, en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, la Commission de l'Union africaine et l'Organisation internationale du Travail (OIT), poursuit ses efforts en matière d'intégration des données migratoires dans le cadre de la mise en place du Système d'Information du Marche du Travail (SIMT).

En documentant les tendances migratoires, les caractéristiques des migrants, ainsi que les facteurs et les impacts de la migration, l'OIM en Côte d'Ivoire contribuera au développement d'une solide base de données pour la prise de décisions et la formulation de politiques publiques. Un accent particulier sera mis sur l'amélioration de la collecte de données sur l'accès aux services de base et les besoins des populations déplacées et réfugiées pour soutenir une intervention informée et appropriée. L'OIM renforcera les capacités des partenaires nationaux gouvernementaux pour collecter, consolider, analyser et utiliser les données migratoires pour leur propre prise de décision, en particulier dans le domaine de la traite des personnes, de la gestion des frontières, de la migration de la main-d'œuvre, et des perceptions des communautés en matière de sûreté, de sécurité, d'accès aux services et aux infrastructures de base, et de cohésion sociale.

Afin d'enrichir les informations à disposition et d'élargir les méthodes de collecte de données, l'OIM prévoit d'introduire en Côte d'Ivoire la Matrice de suivi des déplacements (Displacement Tracking Matrix - DTM) dans les années à venir. Ce système de collecte et d'analyse de données permettant de diffuser des informations importantes à plusieurs niveaux sur la mobilité, les vulnérabilités et les besoins des populations déplacées et mobiles. Les données de la DTM permettent aux décideurs et aux partenaires humanitaires de maximiser les ressources et de fournir efficacement des programmes humanitaires et d'après-crise mieux ciblés. L'OIM fournit les données DTM en tant que ressource commune à tous les acteurs des réponses humanitaires et aux acteurs engagés dans le soutien aux populations en mouvement. L'OIM en Côte d'Ivoire priorisera l'actualisation du profil migratoire national et la mise en place de mécanismes permettant le suivi des mouvements des populations migrantes, depuis, en et vers la Côte d'Ivoire. Les résultats des études portant sur l'analyse des politiques publiques liées à la migration, à l'environnement et au changement climatique seront également analysés pour une meilleure appréhension de l'impact environnemental sur les déplacements humains vers et depuis le pays.

Parallèlement, l'OIM collecte systématiquement les données relatives aux résultats et à l'impact de ses programmes. Cette approche axée sur les résultats fournit aux bailleurs, aux partenaires et au personnel de l'OIM de meilleurs moyens d'éclairer le processus de prise de décision, de satisfaire aux obligations en matière de responsabilité, de tirer des enseignements et d'éclairer les activités de plaidoyer fondées sur des données probantes.

PRIORITÉ 3.2. RENFORCER LES POLITIQUES NATIONALES EN MATIÈRE DE MIGRATION FAVORISANT UNE MIGRATION SÛRE, RÉGULIÈRE, ORDONNÉE ET HUMAINE

Bien que la Côte d'Ivoire soit un pays d'origine, de transit et de destination pour de nombreux migrants, le pays ne dispose pas encore d'une politique de gestion des migrations entièrement harmonisée. Comme l'indique l'évaluation des indicateurs de gouvernance en matière de migration MiGOF⁸, la gestion des migrations dans le pays est actuellement fragmentée entre six ministères et organes institutionnels. L'établissement d'un mécanisme formel de coordination interministériel pour intégrer les efforts nationaux de gestion de la migration n'en est qu'à ses prémices.

Saisissant cette opportunité, l'OIM en Côte d'Ivoire a placé la gouvernance migratoire au cœur de ses priorités stratégiques, établissant des synergies avec d'autres domaines essentiels tels que la migration de la main-d'œuvre, l'inclusion sociale, la migration et le changement climatique, ainsi que la protection et l'assistance. Cette orientation s'aligne sur les récentes initiatives gouvernementales qui démontrent l'engagement ferme du gouvernement envers le renforcement de la gouvernance des migrations dans le pays.

Depuis la validation des indicateurs de gouvernance des migrations en 2019, l'OIM travaille au côté du gouvernement ivoirien pour mettre en œuvre les six domaines identifiés comme prioritaires notamment la protection des droits des migrants, l'adoption d'une approche pangouvernementale pour la gestion migratoire, la promotion de partenariats publics et privés, la sauvegarde du bien-être socio-économique des migrants et la préparation anticipée en cas de crises humanitaires. En 2022, la Côte d'Ivoire a également pris part au Forum d'examen des migrations internationales au siège des Nations Unies à New York, à la suite de l'adoption du Pacte mondial sur les Migrations en 2018. La nécessité d'une action concertée et coordonnée pour assurer une gouvernance efficace de la migration dans toutes ses dimensions a été démontrée. En outre, à la suite d'une série de consultations facilitées par l'OIM en 2021-2023 autour du Pacte mondial sur les Migrations et du Cadre de gouvernance des migrations (MiGOF), le gouvernement a identifié neuf priorités stratégiques pour le renforcement de la gouvernance des migrations dans le pays, dont la coopération internationale, l'amélioration du cadre juridique et le renforcement des systèmes de collecte de données.

8 Profil de gouvernance de la migration : La République de Côte d'Ivoire 2019 approuvé par le gouvernement de la Côte d'Ivoire.

Figure 3 - Les 9 priorités du gouvernement de la Côte d'Ivoire pour mettre en oeuvre le Pacte mondial sur les migrations

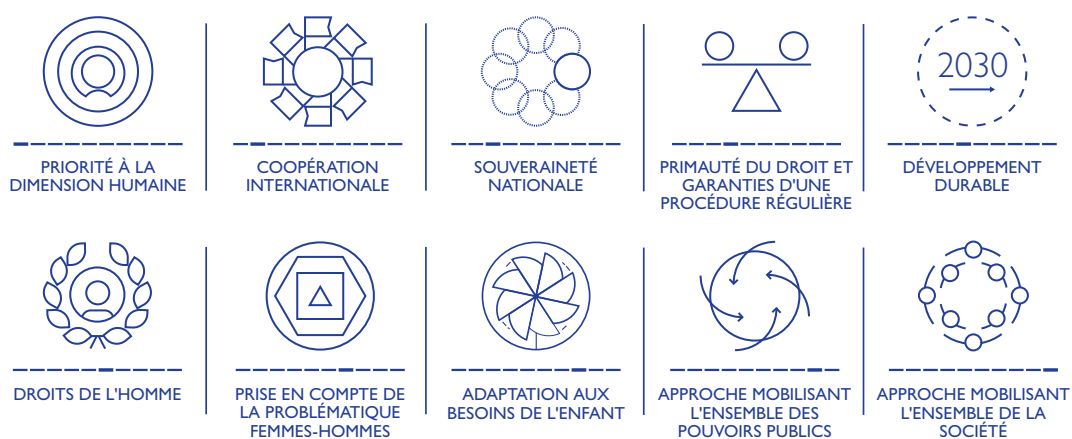


Source : OIM Côte d'Ivoire, 2023.

Depuis 2021, des consultations nationales en matière de gouvernance migratoire rassemblent des représentants du gouvernement, des acteurs internationaux et de la société civile. Ces événements revêtent une grande importance dans l'élaboration d'une politique migratoire nationale harmonisée et efficace. Trois points d'action clés ont émergé de ces échanges : l'élaboration d'une stratégie migratoire pour fournir un cadre aux activités des divers intervenants, le renforcement de la coopération au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la création d'un comité interministériel de haut niveau pour gérer les questions migratoires.

Aligné avec le Cadre de gouvernance des migrations (MiGOF) de l'OIM, ce processus inclusif suit une approche pangouvernementale et repose sur des partenariats solides avec les autorités locales, les représentants de la société civile, les partenaires techniques et le Réseau des Nations Unies sur les migrations. La mise en œuvre de politiques migratoires fondées sur des données contribuera aux efforts continus du gouvernement pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier la cible 10 et l'indicateur 10.7, qui vise à faciliter une migration ordonnée, sûre et responsable. Dans l'ensemble, cette initiative s'inscrit dans les objectifs et principes du Pacte mondial sur les migrations.

Figure 4 - Pacte mondiale sur les migrations



Audience avec S.E.M. la Ministre d'État, Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration africaine et de la Diaspora Kandia Camara © République de Côte d'Ivoire



Atelier de consultation nationale pour la coordination des actions dans le domaine de la migration en Côte d'Ivoire. © OIM Côte d'Ivoire/Mohamed Aly DIABATÉ

INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE ET PRISE EN CONSIDÉRATION DES SEXOSPÉCIFICITÉS

Pour pouvoir répondre aux besoins spécifiques de ses bénéficiaires et s'assurer que son action promeut l'égalité, l'OIM considère la façon dont les sexospécificités influencent le vécu des personnes à chaque étape de leur parcours migratoire. Cette prise en compte systématique des sexospécificités à l'OIM désigne le processus consistant à évaluer les incidences différenciées selon le sexe, sur tous les migrants, de toute action envisagée, y compris les politiques, les programmes ou la législation. Il s'agit d'une stratégie visant à faire en sorte que les préoccupations et l'expérience des femmes, des hommes, des filles et des garçons fassent partie intégrante de l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes, de façon que tous les migrants en bénéficient sur un pied d'égalité et que les inégalités ne se perpétuent pas. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes. L'OIM s'engage également à assurer la mise en œuvre de ces principes par l'adoption d'un langage sensible au genre, la collecte et l'analyse de données spécifiques au sexe et au genre ainsi que l'égalité d'accès et d'utilisation des services pour ses bénéficiaires.

SENSIBILITÉ À L'ENVIRONNEMENT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les effets néfastes du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes dues aux aléas climatiques entraînent d'ores et déjà des migrations, qui sont appelées à s'intensifier. Dans ce contexte de prise de conscience, l'OIM est déterminée à appuyer une collaboration multilatérale inclusive et à élaborer des mesures novatrices en matière de migration qui permettent de faire des migrations humaines et ordonnées un élément de la solution à l'urgence climatique. L'OIM appréhende les liens entre la migration, l'environnement et le changement climatique à travers le prisme de la sécurité humaine, et est résolue à placer les populations vulnérables au cœur de ses interventions. Face aux difficultés croissantes que posent le changement climatique, la dégradation de l'environnement et les catastrophes dues aux aléas naturels, l'OIM s'engage à œuvrer en étroite collaboration avec un large éventail de partenaires ayant pour mission d'atténuer les facteurs environnementaux et climatiques négatifs qui poussent les populations à migrer, de s'attaquer aux risques et aux vulnérabilités dans le contexte migratoire et de les réduire, et de renforcer la résilience des communautés afin de prévenir et de réduire les déplacements et d'y faire face.

INTÉGRATION DE LA PROTECTION, DE LA PROGRAMMATION FONDÉE SUR LES DROITS ET DE LA SENSIBILITÉ AU CONFLIT

L'OIM est un acteur opérationnel qui œuvre au contact direct de ceux qui sont touchés par une crise. Elle sait que les relations et les contextes locaux évoluent en permanence et qu'ils nécessitent des programmes adaptés et réactifs, alignés sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. L'OIM intègre le principe de sensibilité aux conflits signifiant que toute décision relative aux activités menées par l'OIM dans de tels contextes opérationnels doit tenir compte des facteurs et dynamiques de conflit, des acteurs, des systèmes ou des politiques à l'échelle locale. Le principe consistant à « ne pas nuire » est le premier élément d'une approche sensible aux conflits, mais l'engagement de l'OIM va plus loin puisqu'il vise à activement « faire le bien » et à susciter des changements positifs qui permettent de prévenir ou de régler ces facteurs et dynamiques. En outre, l'OIM intègre

la protection transversale dans toutes ses activités en donnant la priorité à la sécurité et à la dignité des personnes et des communautés touchées; en garantissant un réel accès aux services et à l'aide sans discrimination ; en favorisant la participation et l'autonomisation ; et en tenant l'OIM responsable à l'égard des populations touchées, contribuant ainsi au respect et à la réalisation des droits. La protection transversale comprend les engagements de l'OIM à intégrer systématiquement dans ses activités la prévention et la riposte à la violence sexiste et l'inclusion du handicap, et reflète ses engagements en matière de responsabilité à l'égard des populations touchées et de prévention et de riposte à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.

APPROCHES RÉGIONALES ET TRANSFRONTALIÈRES

La porosité des frontières, l'insécurité et les lacunes en matière de gouvernance dans plusieurs pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) continuent de représenter des défis pour assurer une migration sûre et organisée. Les faiblesses dans la gestion des frontières favorisent la criminalité transnationale, alimentent l'instabilité et compromettent la croissance économique et la stabilité. Malgré l'existence d'accords de libre circulation visant à faciliter la migration régulière, la migration irrégulière demeure répandue, tout comme le trafic d'êtres humains et la traite des personnes.

Les partenariats et le dialogue à l'échelle régionale sont essentiels pour mettre en œuvre des cadres, des politiques et des instruments transnationaux nécessaires à la gestion efficace des frontières. Un exemple essentiel de politique régionale appuyée par l'OIM est le développement de procédures et de standards relatifs au recrutement éthique des travailleurs migrants, favorisant à la fois la mobilité régionale régulière et le respect des droits des migrants. Les approches régionales peuvent impliquer la promotion de la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination concernant la dynamique migratoire au sein d'une région. La migration ne pourra être pleinement bénéfique qu'à travers le développement d'approches régionales avec les États voisins de la Côte d'Ivoire et la mise en place de modes de collaboration transfrontaliers novateurs.

Au sein des membres de la CEDEAO, les facteurs environnementaux et économiques ont été identifiés comme des moteurs significatifs de la migration intrarégionale. La mobilité de la main-d'œuvre et la transhumance transfrontalière sont à l'origine d'une grande partie des mouvements au sein de la région. C'est pourquoi l'OIM s'engage à développer des programmes multi-pays, transfrontaliers et régionaux sur diverses thématiques liées à la migration en Côte d'Ivoire, telles que la gestion de la transhumance, des ressources naturelles dans les espaces frontaliers ou encore la gestion intégrée des frontières.

Les espaces frontaliers, notamment au nord du pays, sont des espaces volatiles où la faiblesse des infrastructures et les tensions intercommunautaires s'ajoutent à un accès limité aux services sociaux de base. Les conditions de vie des communautés hôtes et déplacées restent précaires, tandis que les moyens de subsistance se raréfient. Les déplacements de populations impactent la disponibilité des ressources et des moyens de subsistance déjà modestes, érodant un peu plus la résilience des communautés hôtes. L'augmentation de la mobilité interne et frontalière, résultant des conséquences de l'insécurité au Burkina Faso et au Mali, constitue ainsi un facteur supplémentaire impactant la résilience de la région septentrionale de la Côte d'Ivoire. Dans ce contexte, l'OIM en Côte d'Ivoire déploie des activités spécifiques de prévention des risques de conflit et de préparation aux urgences. Grâce à son expérience d'acteur opérationnel et sa présence dans tous les pays limitrophes de la Côte d'Ivoire, l'OIM agit de manière rapide, efficace et coordonnée pour développer des solutions transfrontalières et régionales adaptées au contexte ivoirien, ainsi qu'aux besoins des populations hôtes et déplacées.

PARTENARIATS ET COORDINATION

L'OIM en Côte d'Ivoire collabore étroitement avec le gouvernement de Côte d'Ivoire pour la mise en œuvre de ses projets et apporte un soutien direct à la réalisation du Plan National de Développement 2021-2025. La variété des partenariats établis entre l'OIM et les ministères sectoriels démontre la diversité des domaines dans lesquels l'Organisation est engagée. Cette dernière coopère de manière constante avec le ministère d'État, ministère des Affaires Étrangères, de l'intégration africaine et de la Diaspora ; le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ; le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ; le ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté ; le ministère de l'Emploi et de la Protection sociale, le ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale ; le ministère des Ressources Animales et Halieutiques ; entre autres.

Parallèlement, en tant qu'agence des Nations Unies pour les migrations, l'OIM collabore avec l'ensemble des agences du système onusien présent en Côte d'Ivoire pour créer de nouvelles synergies et des approches novatrices en faveur du développement du pays. Dans le cadre de l'approche "ONE UN" et pour maximiser l'impact de ses efforts, l'OIM encourage activement l'identification et la création de programmes inter-agences. Elle contribue notamment au programme multi-agence de renforcement de la résilience dans le nord-est de la Côte d'Ivoire. L'OIM en Côte d'Ivoire travaille de concert avec le bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies et les agences pour aider le gouvernement à atteindre les objectifs de développement durable. À cet égard, le Cadre de Coopération pour le Développement Durable des Nations Unies (UNSDCF) 2021-2025 pour la Côte d'Ivoire a été adopté en janvier 2021.

En outre, en 2020, le Réseau des Nations Unies sur les migrations en Côte d'Ivoire a été établi sous l'égide du Coordonnateur résident des Nations Unies et de la Cheffe de mission de l'OIM. Cette initiative a pour objectif d'amplifier le soutien du système des Nations Unies envers la Côte d'Ivoire afin de faciliter la réalisation des engagements du Pacte mondial sur les migrations.

L'OIM dispose également de partenariats solides avec d'autres acteurs clés tels que des représentants d'autorités locales, de groupements communautaires, et d'organisations de la société civile. Ces parties prenantes locales assurent une localisation renforcée de nos interventions, en particulier dans les zones frontalières, permettant ainsi une réponse humanitaire et de développement plus efficace, durable et performante. L'OIM développe également une large variété de partenariats avec différents acteurs de la communauté internationale pour discuter des priorités, développer des approches communes et renforcer des synergies éventuelles. L'OIM reconnaît le rôle crucial que jouent l'ensemble de ces partenaires dans une approche holistique de la programmation et de la mise en œuvre de ses projets.

CADRE DES INDICATEURS

Priorités stratégiques	Cibles ODD	Objectifs*	MiGOF	CCDD 2021-2025
Objectif stratégique 1: Réponse humanitaire et résilience				
Priorité 1.1. Appui à la réponse aux urgences et prévention des risques	1.4 ; 3.8 ; 5.2 ; 6.1 ; 6.2 ; 10.7 ; 16.1 ; 16.2	1 ; 7 ; 8 ; 10 ; 15	Principe 1 Objectif 2, 3	Résultat 4
Priorité 1.2. Soutenir la stabilisation communautaire et la consolidation de la paix	1.4 ; 1.5 ; 5.2 ; 10.2 ; 10.7 ; 16.2 ; 16.7 ; 17.14 ; 17.18	1;2;15;16	Principe 1 Objectif 1, 2, 3	Résultat 4, 5, 8
Priorité 1.3. Améliorer la résilience et les capacités d'adaptation au changement climatique des communautés	10.2 ; 13.1 ; 13.2 ; 17.14	2 ; 16	Principe 1 Objectif 1	Résultat 1, 5, 7
Objectif stratégique 2: Mobilité				
Priorité 2.1. Assister les migrants dans les zones d'origine, de transit et de destination et assurer la protection des migrants vulnérables	1.3 ; 1.4 ; 5.1 ; 5.2 ; 8.7 ; 9.1 ; 10.7 ; 16.1 ; 16.2 ; 16.10 ; 17.18	1 ; 3 ; 7 ; 9 ; 10 ; 12 ; 21 ; 22	Principe 1, 3 Objectif 1, 2, 3	Résultat 3, 4, 5, 6
Priorité 2.2. Soutenir une gouvernance coopérative et intégrée des frontières	5.2 ; 9.1 ; 9a ; 10.7 ; 16.3 ; 16.6 ; 17.18	4;7;11;13	Principe 1, 2 Objectif 2, 3	Résultat 8
Priorité 2.3. Promouvoir la migration de la main-d'œuvre comme facteur du développement durable et l'inclusion sociale des travailleurs migrants	5.2 ; 8.3 ; 8.7 ; 8.8 ; 10.4 ; 10.7 ; 16.10	3 ; 5 ; 6 ; 18 ; 19	Principe 1, 2, 3 Objectif 1, 2, 3	Résultat 5, 7, 8
Objectif stratégique 3: Gouvernance des migrations				
Priorité 3.1. Soutenir la production et l'utilisation des données fiables pour la formulation de politiques publiques informées	5c ; 8.3 ; 10.4 ; 10.7 ; 16b ; 17.14 ; 17.18	1 ; 7	Principe 1, 2 Objectif 1, 3	Résultat 8
Priorité 3.2. Renforcer les politiques nationales en matière de migration favorisant une migration sûre, régulière, ordonnée et humaine	5c ; 8.3 ; 10.4 ; 10.7 ; 16.7 ; 16b ; 17.14	5;7;9;17	Principe 1, 2, 3 Objectif 1, 2, 3	Résultat 8

*du Pacte mondiale sur les migrations





© 2023 Organisation internationale pour les migrations (OIM)